

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 13.03.2009 Date de révision : 13.03.2009 Version : 4.0 FR / FR

Désignation commerciale: **Liquide de frein Original ATE SL (DOT4)**

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

### Informations sur le produit

Désignation commerciale : Liquide de frein Original ATE SL (DOT4)  
Société : **Continental Teves AG Co. oHG**  
**Guerickestrasse 7**  
**60488 Frankfurt**  
**L'Allemagne**  
**+49-69-7603-1**  
**+49-69-76 10 61**

Personne de contact : Central Environment & Safety , Central Laboratory  
Adresse e-mail : ate.sicherheit@contiautomotive.com  
Numéro de téléphone d'appel d'urgence : + 49 61 32 84 46 3

### Utilisation

Utilisation(s) particulière(s) : Fluide hydraulique

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Indications de risque pour l'homme et l'environnement

Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni une préparation dangereuse.

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### Nature chimique

Formulation

### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	No.-CE / Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration[%]
2,2'-oxydiéthanol; diéthylène glycol	111-46-6	203-872-2	Xn; R22	12,5 - < 15
Alpha-Butyl-omégahydroxypoly(oxyéthylène)	9004-77-7		Xi; R36	12,5 - < 15
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	203-961-6	Xi; R36	2 - < 3
1,1'-iminodi-2-propanol; diisopropanolamine	110-97-4	203-820-9	Xi; R36	1 - < 1,5

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 13.03.2009 Date de révision : 13.03.2009 Version : 4.0 FR / FR

Désignation commerciale: **Liquide de frein Original ATE SL (DOT4)**

## 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).  
Eloigner du lieu d'exposition, coucher.
- Inhalation : Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition.  
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- Contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon.
- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.  
Combinaison complète de protection contre les produits chimiques
- Autres informations : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Procédure standard pour feux d'origine chimique.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 13.03.2009 Date de révision : 13.03.2009 Version : 4.0 FR / FR

Désignation commerciale: **Liquide de frein Original ATE SL (DOT4)**

## **6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**

- Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.  
Ventiler la zone.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales.

## **7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **Manipulation**

- Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Classe d'explosibilité de poussière : non applicable

### **Stockage**

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur original.  
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Précautions pour le stockage en commun : Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis, ainsi que des amines.
- Remarques : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

*conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006*

Date d'impression: 13.03.2009      Date de révision : 13.03.2009      Version : 4.0      FR / FR

Désignation commerciale: **Liquide de frein Original ATE SL (DOT4)**

## **8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Base	Mise à jour
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	VME: 67,5 mg/m <sup>3</sup> , 10 ppm blauw/vet: Valeurs limites réglementaires indicatives VLCT (VLE): 101,2 mg/m <sup>3</sup> , 15 ppm blauw/vet: Valeurs limites réglementaires indicatives	FR VLE	2007-12-01
2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol	111-77-3	VME: 50,1 mg/m <sup>3</sup> , 10 ppm *: Risque de pénétration percutanée R3: Substances préoccupants pour l'homme en raison d'effets toxiques pour la reproduction possibles blauw/vet: Valeurs limites réglementaires indicatives	FR VLE	

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Base	Mise à jour
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	TWA: 67,5 mg/m <sup>3</sup> , 10 ppm Indicatif STEL: 101,2 mg/m <sup>3</sup> , 15 ppm Indicatif	2006/15/EC	2006-02-09
2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol	111-77-3	TWA: 50,1 mg/m <sup>3</sup> , 10 ppm 3: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau Indicatif	2006/15/EC	

### Mesures d'ordre technique

Conseils généraux : Veiller à une ventilation adéquate.

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.  
appareil respiratoire avec filtre A  
Respirateur avec un filtre à gaz (EN 141)

Protection des mains  
Épaisseur des gants : 0,7 mm  
Temps de pénétration : 480 min  
Directive : DIN EN 374  
Matériel : caoutchouc butyle

Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail.  
Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 13.03.2009 Date de révision : 13.03.2009 Version : 4.0 FR / FR

Désignation commerciale: **Liquide de frein Original ATE SL (DOT4)**

renseigner auprès du fabricant de gants sur les propriétés des gants de protection indiqués ci-dessus en matière de résistance aux produits chimiques.

Protection des yeux : En cas de risque de giclement - porter des lunettes de protection.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Après le travail, nettoyer et soigner la peau avec le plus grand soin.  
Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## **9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### **Aspect**

Forme : liquide  
Couleur : jaune  
Odeur : caractéristique

### **Données de sécurité**

pH : 7,5 - 9  
à (20 °C)

Point/intervalle d'ébullition : > 260 °C  
à 1.013 mbar

Point d'éclair : > 125 °C  
Méthode: ISO 2719

Inflammabilité : n'est pas auto-inflammable

Température d'inflammabilité : > 200 °C  
Méthode: DIN 51794

Propriétés comburantes : Dans un test selon la Directive 67/548/CEE (méthode A17, propriétés comburantes) le produit s'est avéré ne pas être comburant.

Limite d'explosivité, inférieure : 1,5 % (v)

Limite d'explosivité, supérieure : indéterminé

Pression de vapeur : < 1 mbar  
à 20 °C

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 13.03.2009 Date de révision : 13.03.2009 Version : 4.0 FR / FR

Désignation commerciale: **Liquide de frein Original ATE SL (DOT4)**

---

Densité : 1,055 - 1,075 g/cm<sup>3</sup>  
à 20 °C  
Méthode: DIN 51757

Masse volumique apparente : non applicable

Hydrosolubilité : à 20 °C  
complètement miscible

Indice de combustion : donnée non disponible

Densité de vapeur relative : indéterminé

---

## **10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Conditions à éviter : donnée non disponible

Matières à éviter : Acides forts et oxydants forts

Produits de décomposition dangereux : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Monoxyde de carbone  
oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

Décomposition thermique : 360 °C

Réactions dangereuses :

Stabilité:  
Pas de décomposition en utilisation conforme.

---

## **11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Toxicité aiguë par voie orale : donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation : donnée non disponible

Toxicité aiguë par pénétration cutanée : donnée non disponible

Irritation de la peau : donnée non disponible

Irritation des yeux : donnée non disponible

Sensibilisation : donnée non disponible

Composants:

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

*conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006*

Date d'impression: 13.03.2009      Date de révision : 13.03.2009      Version : 4.0      FR / FR

Désignation commerciale: **Liquide de frein Original ATE SL (DOT4)**

<p><b>2,2'-oxydiéthanol; diéthylène glycol</b>      111-46-6</p>	<p><u>Toxicité aiguë par voie orale</u> _DL50 rat Dose: 12.565 mg/kg</p> <p><u>Toxicité aiguë par pénétration cutanée</u> _DL50 lapin Dose: 11.890 mg/kg</p>
<p><b>Alpha-Butyl-omégahydroxypoly(oxyéthylène)</b>      9004-77-7</p>	<p><u>Irritation de la peau</u> _Classification: Irritant pour la peau. Résultat: Irritation sévère de la peau</p> <p><u>Irritation des yeux</u> _Classification: Irritant pour les yeux. Résultat: Risque de lésions oculaires graves.</p>
<p><b>2-(2-butoxyéthoxy)éthanol</b>      112-34-5</p>	<p><u>Toxicité aiguë par voie orale</u> _DL50 rat Dose: 5.660 mg/kg</p> <p><u>Toxicité aiguë par pénétration cutanée</u> _DL50 lapin Dose: 4.120 mg/kg</p> <p><u>Irritation des yeux</u> _Classification: Irritant pour les yeux. Résultat: Irritation légère des yeux Irritation des yeux</p>
<p><b>1,1'-iminodi-2-propanol; diisopropanolamine</b>      110-97-4</p>	<p><u>Toxicité aiguë par voie orale</u> _DL50 rat Dose: 4.765 mg/kg</p> <p><u>Irritation de la peau</u> _Classification: Irritant pour la peau. Résultat: Irritation légère de la peau</p> <p><u>Irritation des yeux</u> _Classification: Risque de lésions oculaires graves. Résultat: Cécité</p>

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
90 %

Élimination physico-chimique : > 70 %  
facilement éliminé

Bioaccumulation : donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

*conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006*

Date d'impression: 13.03.2009      Date de révision : 13.03.2009      Version : 4.0      FR / FR

Désignation commerciale: **Liquide de frein Original ATE SL (DOT4)**

### Effets écotoxicologiques

Toxicité pour le poisson : CL50  
 Espèce: Leuciscus idus(Ide)  
 Dose: 250 - 350 mg/l  
 Durée d'exposition: 96 h  
 Méthode: DIN 38412

### Information supplémentaire sur l'écologie

Halogènes organiques (AOX) : pas inclu

Information écotoxicologique supplémentaire : Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

### Composants:

<p>2,2'-oxydiéthanol; diéthylène glycol      111-46-6</p>	<p><u>Toxicité aiguë et à long terme pour les invertébrés aquatiques:</u>                      CE50                      Espèce: Daphnia magna                      Dose: &gt; 10.000 mg/l                      Durée d'exposition: 24 h</p> <p><u>Toxicité pour les bactéries:</u>                      CE0                      Espèce: Pseudomonas putida                      Dose: 8.000 mg/l                      Durée d'exposition: 16 h</p>
<p>2-(2-butoxyéthoxy)éthanol      112-34-5</p>	<p><u>Toxicité pour le poisson:</u>                      CL0                      Espèce: Leuciscus idus(Ide)                      Dose: &gt; 1.000 mg/l                      Durée d'exposition: 48 h</p> <p><u>Toxicité aiguë et à long terme pour les invertébrés aquatiques:</u>                      CE50                      Espèce: Daphnia magna                      Dose: &gt; 100 mg/l                      Durée d'exposition: 48 h</p> <p><u>Toxicité pour les algues:</u>                      CI50                      Espèce: Scenedesmus subspicatus                      Dose: &gt; 100 mg/l                      Durée d'exposition: 24 h</p> <p><u>Toxicité pour les bactéries:</u>                      EC10                      Espèce: Pseudomonas putida                      Dose: 1.170 mg/l                      Durée d'exposition: 16 h</p>

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 13.03.2009      Date de révision : 13.03.2009      Version : 4.0      FR / FR

Désignation commerciale: **Liquide de frein Original ATE SL (DOT4)**

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Information concernant l'élimination et l'emballage : Elimination:  
Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

Code de déchet CE: CED : Code de déchet (produit non utilisé) :  
160113, liquides de frein

Code de déchet (produit utilisé) :  
160113, liquides de frein

Elimination de l'emballage non nettoyé : Code de déchet (emballage non nettoyé) :  
150110, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus  
Remarques:

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Transport par route

**ADR**  
Marchandise non dangereuse

**RID**  
Marchandise non dangereuse

### Transport aérien

**IATA**  
Marchandise non dangereuse

### Transport maritime

**IMDG**  
Marchandise non dangereuse

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 13.03.2009 Date de révision : 13.03.2009 Version : 4.0 FR / FR

Désignation commerciale: **Liquide de frein Original ATE SL (DOT4)**

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Étiquetage selon les Directives CE

- Conseils supplémentaires : Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni une préparation dangereuse.
- Étiquetage exceptionnel pour préparations spéciales : Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

VOC: : pas de taxes des COV

### Législation nationale

## 16. AUTRES DONNÉES

### **Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3**

R22 Nocif en cas d'ingestion.  
R36 Irritant pour les yeux.

### **Autres informations**

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 13.03.2009      Date de révision : 13.03.2009      Version : 4.0      FR / FR

Désignation commerciale: **Liquide de frein Original ATE SL (DOT4)**

---

établie par : TechniData BCS GmbH  
Birlenbacher Str. 19  
57078 Siegen  
L'Allemagne  
Téléphone: +49-(0)271-88072-0  
Adresse e-mail: info@technidata-bcs.de

---